

CAESALPINIACEAE (Leguminosae) *Bauhinia*, *Cassia*,
Piliostigma.
CAPPARIDACEAE, *Capparis*, *Cleome*.
CARYOPHYLLACEAE, *Polycarpaea*.
CELASTRACEAE, *Maytenus*.
COMBRETACEAE, *Anogeissus*, *Combretum*, *Guiera*.
COMMELINACEAE, *Commelina*.
CONVOLVULACEAE, *Convolvulus*, *Cressa*, *Ipomoea*, *Mer-*

UNE MAISON DOGON
DE LA RÉGION DE BANDIAGARA

La maison décrite dans cette note appartient au village de Niongono, situé à 20 km à l'ouest de

niers sont recouverts d'une pierre plate de 5 cm d'épaisseur environ et 90 cm à 1 m de diamètre. Un crépi en banco recouvre l'ensemble des façades.

Extérieurement, la maison a un aspect monolithique et fait figure de petite forteresse. Les murs s'élèvent partout à 4 m environ et ne peuvent être escaladés sans l'aide d'une échelle — pas plus qu'ils ne laissent passer les regards indiscrets. Seules ouvertures, quatre portes, toutes orientées vers l'ouest comme la façade principale — une autre porte donne bien sur l'est, mais c'est celle d'une cuisine située sur une cour très retirée.

Chaque porte fait entrer sur un ensemble distinct (voir coupe) de la maison tel que les communications de l'un à l'autre ne peuvent se faire qu'en sortant — assurant ainsi leur indépendance réciproque. Les deux principaux se terminent sur une pièce qui les met en relation, mais celle-ci est dotée de portes verrouillables.

Un ensemble apparaît constitué de la façon suivante : pièce d'entrée où l'on prend les repas et fait la conversation et mille petits travaux ; pièce centrale sur laquelle donnent des réduits — certains très bas — où l'on entrepose l'outillage courant, les provisions d'eau et les réserves alimentaires immédiatement utilisables ; la cuisine est faite là, ou dans une pièce contiguë ; une trappe permet d'accéder au premier étage où l'on retrouve une pièce donnant à la fois sur une chambre de saison froide et sur une ou plusieurs pièces où l'on peut déposer des bagages et des réserves. Les greniers ont une allure assez particulière. On y pénètre par une fenêtre en bois d'environ 40 x 40 cm, avec serrure traditionnelle ; le plancher est en contrebas de 50 cm à 1 m, ce qui explique le peu de hauteur des réduits inférieurs, et se justifie par la facilité qu'on a à y déverser les graines. Certains greniers sont divisés horizontalement en trois ou quatre secteurs. La même disposition de grenier peut se retrouver à l'étage supérieur, auquel on accède de la même façon et où l'on trouve d'une part une pièce qui sert de chambre à coucher d'hivernage, parce qu'aussi aérée qu'abritée (ouverture à l'ouest), et d'entrepôt pour les feuillages et graines fraîches qu'on doit faire sécher ; d'autre part la terrasse où on les étend et où on passe la nuit pendant la saison chaude.

En marge de cette description, on signalera, à l'extrémité de la maison, la pièce (13) avec les deux portes dont il a été question plus haut, qui est donnée comme étant — ou ayant été, puisque aujourd'hui la population est musulmane — le lieu de fabrication de la bière de mil. Au-dessus se trouvent deux pièces vides (62-63) dites des ancêtres. Enfin (15) un coin est réservé à la toilette : l'eau des ablutions est absorbée par des graines de coton qui, pourries et additionnées d'excréments, serviront d'engrais pour les jardins.

L'ensemble principal est habité par le chef de famille et sa femme, ceux qui le flanquent par son fils, à gauche avec sa première femme, à droite avec sa

deuxième ; un autre fils plus jeune s'installe en ce moment dans la partie droite, au sous-sol. Chacune des pièces est utilisée plus particulièrement par le mari ou par la femme et les greniers notamment ont leurs propriétaires bien distincts. Toutefois une grande partie de la récolte du chef de famille se trouve à l'écart du village dans des greniers où l'on puise au fur et à mesure des besoins.

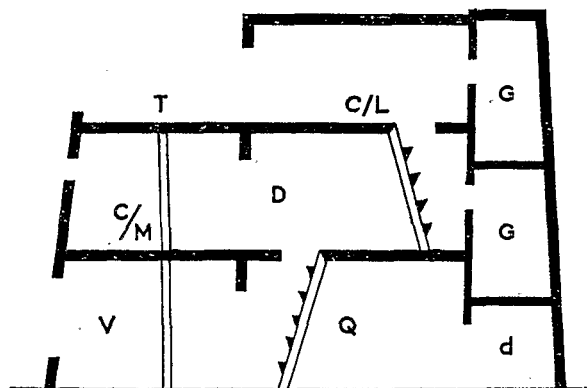
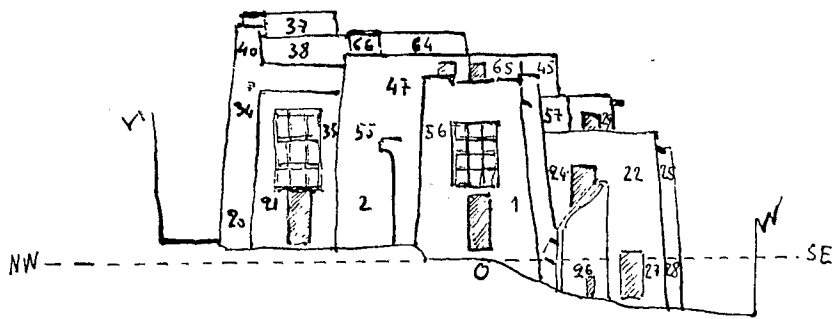
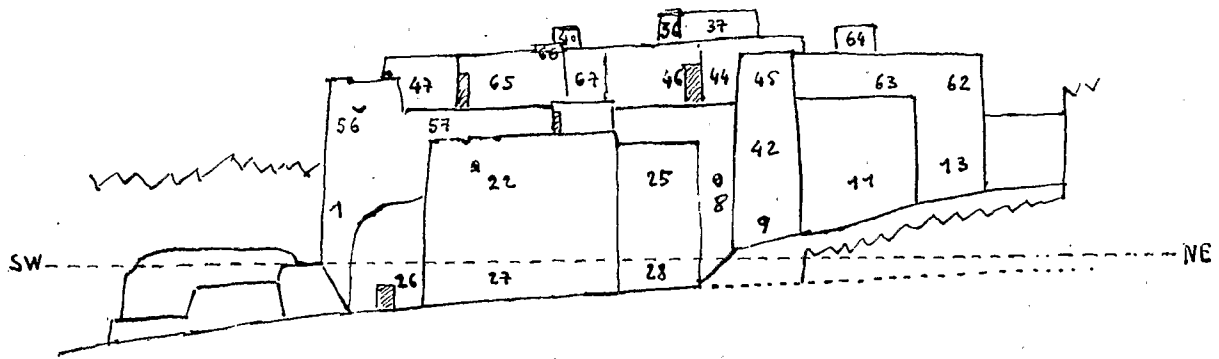


FIG. 1. — Coupe schématique d'un ensemble.
(Voir légende page 51).

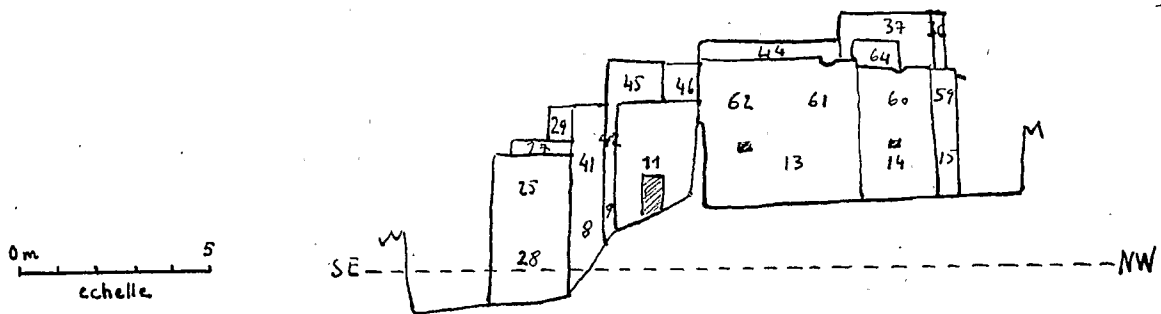
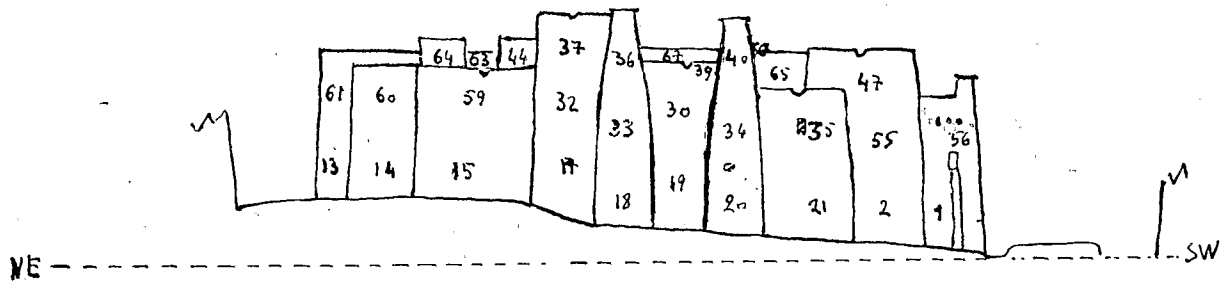
Le mobilier est peu abondant et permet mal de différencier les pièces : dans celle d'entrée, lit fait de nattes superposées ou banquettes en bois ; les provisions de graines ou d'eau sont gardées dans des canaris dont certains atteignent le diamètre de 80 cm et de façon courante 50 cm ; le matériel de cuisine comprend mortier, pilon, pierre à écraser le grain, pierres alignées contre le mur pour former foyer ; le coton est gardé dans des corbeilles et les habits ou les bandes dans des Calebasses avec couvercle. La natte ou la peau sert pour dormir. Cependant le fils et ses femmes utilisent les tara, de même qu'ils ont des malles en bois pour ranger leurs effets personnels. Quelques modifications ont été apportées par ses soins à l'habitation : escalier extérieur pour desservir (22), fermeture à serrure d'importation, petite fenêtre obturée par un volet.

Cette maison est sans doute très ancienne, mais elle subit des remaniements constants. Entre 1954 et 1956, la colonne de greniers (20-34-40) a été abattue pour agrandir le coin cuisine (19) du rez-de-chaussée et la pièce du dessus (30). Par contre, au sous-sol, on a adjoint de nouvelles dépendances qui viennent se loger entre (28) et (9) et montent au niveau de la terrasse de (25).

Ce type d'habitat d'un réel pittoresque n'est sans doute pas appelé à se perpétuer. Il répond aux exigences sociales actuelles et même à certaines notions de confort avec ses différentes solutions, pour les nuits suivant les saisons. Mais il est absolument anti-hygiénique, au moins pour ce qui n'est pas de l'étage supérieur (manque de lumière, vermine). Déjà la



plan de référence :
O. devant l'entrée principale

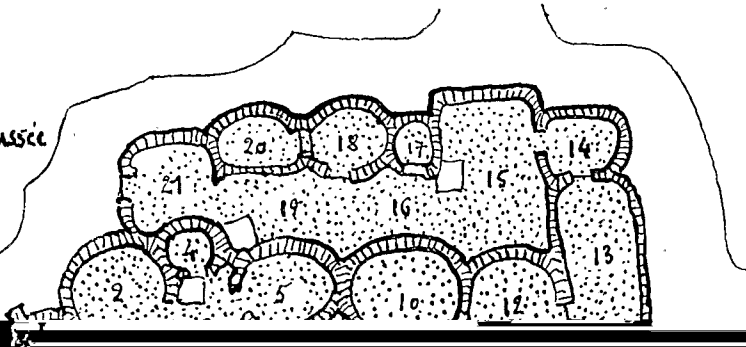


0m 5
échelle

FIG. 2. — Élévation.

USAGE DES PIÈCES
ET CONTENU

Rez de chaussée



DÉSIGNATION

- 1 V outils
- 2 C lit
- 3 D bois, mortier, (m)
- 4 d bois, (m)
- 5 M (r), (m), (s)
- 6 D (i), (pc)
- 7 M métier à tisser, ou-
tils, (m), (se), (tb).
- 8 G vide
- 9 D (can)
- 10 M (bag), (m), (pi), (e),

construction en briques crues a pénétré, entraînant de sensibles modifications du plan. L'abandon de plus ou moins brève échéance du site amènera de plus radicales transformations, comme partout ailleurs.

G. BRASSEUR.
(IFAN)

NOTES

- (1) L'organisation du village sera exposée par ailleurs.
(2) Une maquette qui en a été réalisée par M. MARTEL, ancien professeur de dessin au Collège technique de Bamako, d'après les plans ci-après, est exposée au Musée du Centre IFAN de Bamako.

PRINCIPES D'ORTHOGRAPHE DU MORE

Ces Principes ont été présentés au Colloque de Linguistique tenu au Centre IFAN de Wagadougou les 11, 12, 13 mars 1959 sous la présidence de M. HOUIS, chef de la Section de Linguistique de l'IFAN (Dakar). Ils avaient déjà été en partie élaborés par un groupe d'Abbés mosi, à la suite de plusieurs travaux dont le plus marquant est celui du R. P. ALEXANDRE (la langue môre, tome I et II, *Mémoire IFAN*, Dakar, n° 34, 1953). Ils ont été adoptés par la majorité des participants représentant les missions catholiques et protestante, directement intéressées par l'écriture de la langue.

L'orthographe suit les principes de la phonologie, c'est-à-dire qu'à quelques exceptions près, des lettres n'ont été retenues que pour les sons ayant, en more, une fonction distinctive.

Compte tenu du souci de normaliser les termes courants tout en respectant, dans la mesure du possible, les habitudes acquises, il est proposé de nommer couramment la langue par le terme de more et les locuteurs par celui de Mosi ; ces mots restent invariables conformément au principe proposé à la Commission de Toponymie de l'Institut Géographique National et du Service Géographique (Dakar).

I. VOYELLES.

Le more comprend des voyelles orales, brèves et longues et des voyelles nasales, brèves et longues.

1) *Voyelles orales*. Il y a 7 voyelles orales brèves et 7 voyelles orales longues :

i	i	e	a	o	u	ü
ii	ii	ee	aa	oo	uu	üü

a) Il est nécessaire de distinguer les 7 timbres précédents, car ils sont phonologiquement pertinents, comme l'attestent les oppositions suivantes :

i	— i	a <i>tiiga</i>	« il a entouré »	— <i>tiiga</i>	« arbre »
i	— e	<i>bi</i>	« mûrir »	— <i>be</i>	« là-bas »
e	— a	a <i>teega</i>	« il a appuyé »	— <i>taaga</i>	« autre »
a	— o	<i>saage</i>	« errer »	— <i>sooge</i>	« posséder »
o	— u	<i>to</i>	« piler »	— <i>tu</i>	« injurier »
u	— ü	<i>du</i>	« monter »	— <i>dü</i>	« froter »

b) La quantité longue de la voyelle est notée par le redoublement de la lettre :

i	— ii	<i>pili</i>	« couvrir »	— <i>piili</i>	« découvrir »
i	— ii	<i>yiga</i>	« caillou »	— <i>yiiga</i>	« au loin »
e	— ee	<i>bele</i>	« branler »	— <i>beele</i>	« saluer »
a	— aa	<i>baga</i>	« devin »	— <i>baaga</i>	« chien »
o	— oo	<i>kom</i>	« faim »	— <i>koom</i>	« eau »
u	— uu	<i>kudga</i>	« vieux »	— <i>kuudga</i>	« qui tue »
ü	— üü	<i>dügi</i>	« nager »	— <i>düügi</i>	« froter »

N. B. — Les voyelles notées *i* et *ü* sont des voyelles très fermées ; *i* est prononcé avec un fort étirement des lèvres, *ü* est prononcé avec un fort arrondissement des lèvres. Dans un mot où le radical comprend l'une de ces voyelles, le suffixe de classe a, s'il s'y prête, la voyelle *i* ou *u* : *si*, *di* (au lieu de *se*, *de*) ; *gu*, *du*, *fu* (au lieu de *go*, *do*, *fo*).

N. B. — L'allongement vocalique est un phénomène dont l'analyse n'est pas encore définitive. En effet, c'est un procédé phonique à deux fonctions : d'une part des voyelles longues s'opposent à des voyelles brèves pour distinguer des sens (fonction distinctive), d'autre part les syllabes radicales sont accentuées par rapport aux syllabes non radicales et cette position sous l'accent est marquée par un allongement de la voyelle (fonction de contraste). Il semble que la fonction distinctive s'exerce sur les radicaux de forme Consonne-Voyelle-Consonne (CVC) et que les radicaux de forme Consonne-Voyelle (CV) soient nécessairement allongés quand ils sont suivis d'un élément à valeur grammaticale. On peut se demander, en effet, si un radical CV n'est pas obligatoirement allongé : comparer *baaga*, pl. *baase* « chien », de radical BA à *baga*, pl. *bagda* de radical BAG. Si ces faits s'avéraient exacts à l'analyse, il ne serait plus nécessaire de marquer l'allongement sur les mots à radicaux CV, puisqu'il serait obligatoire (et ne permettrait donc pas de distinguer des sens). Toutefois l'opposition brève-longue est certainement pertinente pour les radicaux CVC : comparer *bole* « rendre lisse », *bolle*, pl. *boala* « lisse », de radical BOL et *boole* « appeler », *boolle*, pl. *boalla* « appel », de radical BOOL.

N. B. — Dans le parler de Wagadougou, il est des mots qui attestent des voyelles *e* et *o* très ouvertes et qui sont la réduction de diphtongues *ae*, *ea*, *ao*, attestées dans d'autres parlers. Elles n'ont pas été retenues dans l'écriture.

N. B. — Il apparaît fréquemment en more un phénomène qui intéresse la phonétique des voyelles ; en effet, comme de nombreux mots attestent des ren-

NOTES AFRICAINES

BULLETIN D'INFORMATION
DE L'
INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE

ET DE CORRESPONDANCE

